

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 4 juillet à 9 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gwendoline PICHARD, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2020
Date de l'affichage	30 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

-----  
**2020-59      Syndicat intercommunal à vocation unique du Pouldu-Laïta - désignation des délégués du conseil municipal**

**Rapporteur : Joël DANIEL**

A travers le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Pouldu-Laïta, les communes de Clohars-Carnoët et de Guidel aménagent et gèrent le plan d'eau de la Laïta, et en particulier les zones de mouillage.

Le mandat des délégués des deux communes au sein de l'assemblée délibérante du SIVU a pris fin le 28 juin 2020 suite au renouvellement général des Conseils Municipaux.

Conformément aux statuts du SIVU du Pouldu-Laiïta adoptés le 13 décembre 2005, le Conseil Municipal doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le choix a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ou relative après deux tours de scrutin sans résultat.

Il est proposé les candidats suivants :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>1</b>	Jean-Jacques MARTEIL	Georges THIERY
<b>2</b>	Alain DESGRE	Hugues DEVAUX-MARKOV

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 24
- Majorité absolue : 13

Les candidats présentés ont obtenu 24 voix.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** déclare élus avec **24 voix** :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>1</b>	Jean-Jacques MARTEIL	Georges THIERY
<b>2</b>	Alain DESGRE	Hugues DEVAUX-MARKOV

**Adopté par 24 voix – 5 n'ont pas pris part au vote (Anne Maud GOUJON, Louis MEDICA, Lydia DUBOS, Bernard BASTIER, Estelle MORIO) - 4 suffrages blancs**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 6 Juillet 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

